

Rapport de la commission chargée de la prise en considération du projet de décision du Conseil concernant la détermination du nombre de membres de la Municipalité

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 18 juin 2020

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission chargée de préavis sur la prise en considération du projet de décision était composée de Mesdames et Messieurs :

- Morisset Delphine
- Cruz Diana en remplacement de Pillonel Philippe
- Bucher Roland
- Voinçon Lionel
- Ney Djordje
- Pedroli Sébastien
- Magnenat Franck, président rapporteur

La commission s'est réunie à une reprise le jeudi 11 juin 2020.

Conclusion :

Le débat étant passablement court, le vote de la commission porte juste sur le fait de prendre en considération le projet de décision du Conseil concernant la détermination du nombre de membres de la Municipalité, déposé le jeudi 28 mai 2020 au conseil communal de Payerne.

La Commission, à la majorité des membres présents, décide de prendre en considération ce projet de décision et veut que la Municipalité présente un préavis pour la séance du Conseil communal du 3 septembre prochain.



Franck Magnenat, Président rapporteur